# Morphologie des partis politiques francophones en 1992 et 1993

## Rédigée par Peter JANSSENS

Assistant à la Section de Politologie de la Katholieke Universiteit Leuven, en collaboration avec les secrétariats des partis politiques

## PARTI SOCIAL CHRETIEN (PSC)

## 1. Le Congrès

- Louvain-la-Neuve, 24 avril 1993. Congrès: "Resserer les liens entre les citoyens"

Nombre de participants: 1000 personnes (dont 600 votants)

Congrès thématique: renforcer la démocratie par la définition d'un nouveau contrat social avec et entre les citoyens

Congrès statutaire: adaptation d'un protocole additionnel aux statuts pour assurer le renforcement de la présence feminine (1/3) sur les listes

### 2. Le Conseil Général

### 2.1 Composition

Art.33 des statuts:

"Le Conseil général se compose:

- a) du Comité directeur;
- b) des Présidents des Comités d'arrondissement ou de leur représentant mandaté...;
- c) des délégués d'arrondissement à raison d'un délégué par tranche de 500 membres...;
- d) des Ministres, des Ministres d'Etat, des Parlementaires, des Députés permanents et d'un membre choisi en son sein par le Groupe PSC de chaque Conseil provincial;
  - e) des Présidentes des Comités d'arrondissement des Femmes PSC...;
  - f) des Présidents des Comités JSC des arrondissements...;
- g) des Présidents des Comités d'arrondissement de la Fédération des Mandataires communaux...;
  - h) de toute personne que le Comité directeur estime utile de consulter."

### 2.2 Fréquence des réunions

Le Conseil général n'a pas été convoqué pendant la période 1992-1993.

## 2.3 Compétences

#### Art. 34 des statuts:

"Le Comité directeur convoque le Conseil général pour le consulter sur toute question politique qui requiert son avis.... Le Conseil général ne peut exprimer son avis qu'à titre indicatif, sauf en cas d'application de l'article 35."

#### Art 35 des statuts:

"En cas d'urgence constatée par le Comité directeur, le Conseil général remplace le Congrès pour la mission qui lui est délimitée par le Comité directeur."

### 3. Le Comité Directeur

### 3.1 Composition

Art. 37 des statuts: Le Comité directeur se compose:

- 1. Avec voix délibérative
- a) du Président national
- b) d'un représentant de chaque arrondissement désigné par le Comité d'arrondissement

Situation 1992-1993

Deprez Gérard

Arlon: Arens Josy Ath: Lenfant Pierre Bastogne: Petit Guy Bruxelles: Jonnart Pierre Charleroi: Durieu Michel

Dinant: Wagemans Bruno Huy: Taton Albert Liège: Pirmolin Jacques Marche: Ledoux Jean-Paul Mons: Liénard Albert

Mouscron: Detremmerie Jean-Pierre

Namur: Doumont Michel

Neufchâteau: Poncelet Jean-Paul

Nivelles: Courtin Jean

Philippeville: Delwart Joseph

Soignies: Vivier Léon Thuin: Dewasme Francis Tournai: Foncoux Jean Verviers: Schyns René Virton: Migeaux Benoît Waremme: Evrard Pol

D.C. Italienne: Virone Carmelo

c) des Chefs de Groupes P.S.C. des assemblées législatives Sénat: Wintgens Pierre

Chambre: Langendries Raymond Conseil Com. Française: de 'T Serclaes

Nathalie

Conseil Rég. Wallon: Lefevre Jacques Conseil Rég. Bruxellois: Harmel Dominique

- *d*) de deux membres du Sénat et de deux membres de la Chambre choisis par leur groupe respectif
- e) de deux Ministres choisis par leurs pairs

Sénat: Flagothier Georges Poullet Edouard

Chambre: Grimberghs Denis Hiance Ghislain

Lebrun Michel Wathelet Melchior

- f) de la Présidente nationale des femmes P.S.C.
- g) du Président national des Jeunes P.S.C.
- b) du Président de l' Association des Mandataires Locaux
- 2. Avec voix consultative
- a) des Ministres et Secrétaires d'Etat
- b) des Présidents P.S.C. des assemblées législatives
- c) du Secrétaire politique
- d) du Secrétaire général
- e) de la Secrétaire politique nationale des Femmes P.S.C.
- f) du Secrétaire général des Jeunes P.S.C.
- g) du secrétaire général du CEPESS
- b) d'un délégué du C.S.P.
- *i)* d'un représentant des élus du P.S.C. au Parlement européen
- j) du responsable financier
- k) de toute personne que le Comité directeur estimera utile d'inviter, de cas en cas, en raison de sa compétence particulière

Bribosia Michèle

Bertrand Marc Bouchat André

Grafé Jean-Pierre Lebrun Michel Liénard Albert Lutgen Guy Maraite Joseph Maystadt Philippe Thys Jean-Louis Wathelet Melchior

Corbisier-Hagon Anne-Marie Grosch Mathieu Nothomb Charles-Ferdinand

Scharff Pierre Foncoux Jean Lejeune Annie

Henry de Generet Philippe Poncelet André-Marie Gehlen Albert Herman Fernand

Collette Jean-Marie

Le Président de la Commission des Sages: Califice Alfred

Le Président de la Communauté Educative Sociale Chrétienne: Charlier Philippe Le Président de la Commission Agricole: Sondag Jean

Attaché de presse: Lejeune Annie Le Représentant de l'A.D.W.: Henrard Claude

*Le Délégué du P.S.C. en R.F.A.:* Jeanmoye Joseph

Invités au Comité Directeur: Dalem Amand Descampe Edouard

Dispaux-Cornil Elisabeth Goor Cécile Hallet Jean Lecleir Danièle Louis André Mainil Pierre

Van Campenhoudt Marc Willame Magdeleine

## 3.2 Fréquence des réunions: hebdomadaire

## 3.3 Compétences

Art. 36 des statuts:

"Le Comité directeur constitue l'instance de direction du Parti. Ses pouvoirs émanent du Congrès qui lui donne mandat et décharge de son action. Il arbitre les litiges et, en ce qui concerne les conflits de personnes, il ne se prononce qu'après avoir pris l'avis de son Conseil des Sages. Il assure la coordination entre le Parti, les groupes parlementaires et les Ministres."

#### 4. Le Président

Deprez Gérard a été élu président en 1991 par le Comité Directeur.

5. Le personnel du parti

5.1 Enumération des fonctions principales

La Présidence

Président: Deprez Gérard

Vice-Présidents: Wintgens Pierre

Lecleir Danièle Herman Fernand

Secrétariat particulier: Dubuisson Chantal

Le Secrétariat Général

Secrétaire politique général: Scharff Pierre

Secrétaire général, chargé des relations Foncoux Jean avec les arrondissements/sections loc-

ales et de l'animation:

Administrateur général: Collette Jean-Marie

Secrétaire général aux relations inter- Saur Léon

nationales:

Attachée de presse:

Secrétariat politique:

Service membres:

Lejeune Annie

Franck Vinciane

Sevrin Véronique

ASBL Centre 2000: Collette Jean-Marie
PSC Services: Deparadis Claudine

#### Les associations:

Centre Permanent pour la Citoyenneté

et la Participation

Femmes P.S.C.

Ainés du P.S.C.

Jeunes P.S.C.

Association des mandataires locaux

CEPESS

Maucq Serge (Président)

Lebrun Michel (Président)

Poncelet André-Marie (Secrétaire

général)

Bribosia Michèle (Présidente)

Bertrand Marc (Président national)

Dispaux Elisabeth (Présidente) Charlier Philippe (Président)

Communauté Educative Sociale Chrétienne

### 5.2 Autres collaborateurs

Les collaborateurs au niveau:

- du Parlement fédéral: 5 personnes
- des Conseils régionaux: 3 personnes
- des Conseils communautaires: 3 personnes.

Collaborateurs au siège du parti avec un contrat de travail permanent: 5 personnes.

### 6. Les cadres

#### Le P.S.C. a:

65 conseillers provinciaux

1 député permanent

1012 conseillers communaux

281 échevins

73 bourgmestres.

### 7. Les membres du parti

Le P.S.C. avait 40.300 membres en 1992 et 39.500 en 1993 dont 60% d'hommes et 40% de femmes. 10% des membres ont moins de 30 ans, 60% entre 30 et 60 ans et 30% entre 60 et 70 ans.

### Distribution par province:

Brabant wallon	7%
Bruxelles	10%
Luxembourg	10%
Namur	15%
Liège	28%
Hain <b>a</b> ut	30%

Le P.S.C. est structuré en 24 arrondissements et 292 sections locales.

324 RES PUBLICA

## 8. Comptes déclarés par le parti 1

Le rapport couvre la période du 1er janvier 1992 au 31 décembre 1993. Les données sont le résultat des activités du Parti Social Chrétien (secrétariat national) ainsi que de l'A.S.B.L. ACTION SOLIDAIRE<sup>2</sup> et de l'A.S.B.L. CENTRE 2000<sup>3</sup>.

Recettes	1992	1993
- produits courants	71397729	91672405
- résultats financiers	804621	3464528
<ul> <li>résultats exceptionnels</li> </ul>		272656
Dépenses		
- charges courantes	71488064	68889227
- résultats exception- nels	514983	
Résultat:	199303	26520362

### 9. Publications

### **Périodiques**

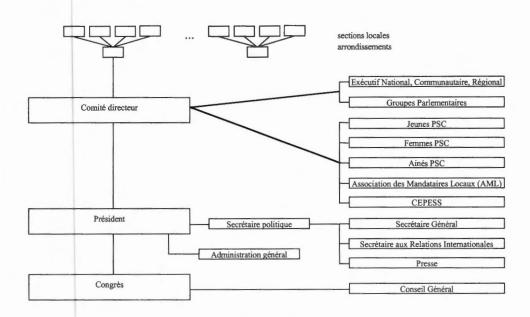
- Temps Nouveaux (mensuel, tirage: 30000 exemplaires)
- Infor sections (tous les 15 jours, tirage: 300 exemplaires)
- Textes du Congrès (3000 exemplaires)

<sup>1</sup> Rapport de la Commission de Contrôle des dépenses électorales et de la comptabilité des partis politiques. Sénat et Chambre des Représentants, 993/2 (S.O. 1992-1993) (Chambre), p. 20. Publication des rapports financiers des réviseurs d'entreprises sur les comptes enregistrés et clôturés de recettes et de dépenses des A.S.B.L., constituées en vertu de la loi du 4 juillet 1989, ainsi que sur les recettes et les dépenses des partis politiques. Chambre des Représentants et Sénat, 1397/1 (S.O. 1993-1994) (Chambre), p. 28-33.

<sup>2</sup> Créée en vertu de l'article 22 de la loi du 4 juillet 1989.

<sup>3</sup> Créée en vertu de l'article 104 (anciennement 71) du Code des impôts sur les revenus.

### 10. Organigramme



## PARTI REFORMATEUR LIBERAL (PRL)

## 1. Le Congrès

- Bruxelles, 19 février 1992. Congrès statutaire: adoptation de nouveaux statuts.

Nombre de participants: +/- 1500 personnes

- Bruxelles, 28 et 29 novembre 1992. Congrès statutaire: examen et adoptation du "contrat de confiance entre le PRL et le citoyen" et de la "déclaration de principes".

Nombre de participants: +/- 1500 personnes

- Bruxelles, 20 novembre 1993. Congrès: "PRL, la force du changement."

Congrès statutaire: examen et adoptation d'un project de résolution pour changer la politique ("réformes à apporter au système politique en Belgique") et pour changer de politique ("répondre aux vraies préoccupations des citoyens").

Nombre de participants: +/- 1500 personnes

### 2. Le Comité Permanent

### 2.1 Composition

Art. 6, §1 des statuts:

"Le Comité Permanent comprend:

- le Président;
- les Vice-Présidents;
- les anciens Présidents;
- les anciens Vice-Présidents élus conformément à l'article 10 des statuts;
- le Président national du PRL-PVV s'il est membre du PRL;
- le Président de la Régionale de Bruxelles;
- le secrétaire général;
- le secrétaire général adjoint;
- les membres du Bureau;
- les membres de la Commission de Conciliation et d'Arbitrage;
- les parlementaires nationaux et européens ainsi que leur premier suppléant;
- les membres des Conseils régionaux;
- les députés permanents;
- les chefs de groupe aux Conseils provinciaux;
- les membres du Conseil de la Communauté germanophone;
- les Présidents et Secrétaires généraux politiques des Fédérations provinciales et d'arrondissement et le Secrétaire général politique de la Régionale de Bruxelles;
- le Président régional PRL (PFF Partei für Freiheit und Fortschritt) de la Région de langue allemande;
  - le Secrétaire administratif du PRL;
  - le Trésorier et le Trésorier-adjoint du PRL;
  - le directeur du Centre Paul Hymans ou son délégué, membre du PRL;
- les membres représentant le PRL dans les organismes régionaux et économiques de la Wallonie, de Bruxelles et de la Communauté germanophone.
  - Le Comité Permanent comprend également:
  - 6 représentants de la Fédération des Femmes pour les Réformes et la Liberté;
  - 2 représentants de l'Association Défense de la périphérie bruxelloise;
  - 1 représentant de la Société Libérale d'études et de conférences;
  - 1 représentant de l'Association solidarité libérale;
  - 4 représentants de la Confédération des Organisations de Jeunesse libérales;
  - 2 représentants de la Ligue des Mutualités Libérales;
  - 2 représentants du Syndicat Libre de la Fonction Publique;
- 14 représentants de la Fédération des Mandataires provinciaux, communaux, et de CPAS à raison de deux par province, deux pour l'arrondissement de Nivelles et quatre pour la Régionale de Bruxelles;
  - 1 représentant de l'Institut Libéral de Formation et d'Animation culturelle;
  - 3 représentants des Associations s'occupant du Tiers Monde;
  - 2 représentants de la CGSLB;
  - 3 représentants du Mouvement Libéral Wallon;

- 1 représentant du Cercle Libéral d'Etude et de Réflexion (CLER);
- 7 représentants des JRL dont 2 doivent appartenir à la Région bruxelloise;
- 6 représentants de la Ligue des Pensionnés Libéraux;
- 3 représentants de chaque Commission d'études agréée par le Bureau;
- 3 représentants du Centre d'Etudes Charles Rogier.

Ces représentants, qui doivent être membres du PRL, sont désignés par les organismes qu'ils représentent.

Le Comité Permanent comprend en outre:

- 4 membres désignés conjointement par le Président du PRL et le Président de la Régionale de Bruxelles pour leurs compétences particulières;
- des délégués désignés par les Fédérations d'arrondissement et la Régionale de Bruxelles à raison d'un délégué par tranche de 5000 voix obtenues lors du scrutin sur la liste de la Chambre des Représentants."

## 2.2 Fréquence des réunions: quatre fois par ans

## 2.3 Compétences

Art.6, §2 des statuts:

"Le Comité Permanent:

- est souverain entre les Congrès;
- contrôle les activités du Bureau;
- reconnaît les organismes sociaux, politiques, économiques, culturels ou autres qui seront représentés au sein des différentes instances du PRL."

#### 3. Le Bureau

#### 3.1 Composition

Art. 7, §1 des status: Le Bureau comprend:

Situation 1992-1993

le Président du PRL

les Vice-Présidents du PRI.

Gol Jean

Borsus Willy

Detaille Michèle

Reynders Didier

le Président de la Régionale de Bruxel-

les

De Decker Armand

les anciens Présidents du PRL

Mundeleer Georges (Bruxelles) Van Halteren Pierre(Bruxelles)

les anciens Vice-Présidents élus sur base de l'article 10 des statuts adoptés le 2

décembre 1989

le Secrétaire général

le Secrétaire général adjoint

Simonet Jacques Bertrand Etienne le Président et le Secrétaire de la Commission de Conciliation et d'Arbitrage le Président national du PRL-PVV s'il est membre du PRL

les parlementaires et parlementaires européens

Henrion Robert Rion Pierre

**Parlementaires Aubecq Charles** Bacquelaine Daniel Barzin Jean Bertouille André Bock Jean Boël Pol Cornet d'Elzius Christine Damseaux André Decléty Arnaud de Clippele Jean-Pierre de Donnéa François-Xavier D'Hondt Denis Draps Willem Ducarme Daniel Duguesne Antoine **Evers Alfred** Hasquin Hervé Hatry Paul Hazette Pierre Herzet-Govaerts Jacqueline Houssa Joseph **Knoops Etienne** Kubla Serge Mayence-Goossens Jacqueline Michel Louis Monfils Philippe Pierard Guy Pivin Jacques Saulmont Guy Severin Jean-Marie Stengers Marie-Laure Vandenhautte Jacques van Weddingen Eric Parlementaires européens André-Leonard Anne Defraigne Jean Collas Berni

les chefs de groupe PRL dans les Conseils régionaux et de communautés les députés permanents

André Jean-Marie Boucher Pierre Mathieu Gérard Pire Georges Rober Didier Sevrin Georges Tilmans Dominique le secrétaire administratif du PRL le Trésorier et le Trésorier adjoint du PRL

les Présidents des Fédérations d'arrondissement

les Ministres d'Etat s'ils ne sont pas Ministre en fonction, les anciens Ministres, les anciens Secrétaires d'Etat et les anciens Présidents d'Assemblée

25 membres élus par le Comité Permanent en son sein et après appel aux candidatures, dont au moins 10 membres appartenant à la Régionale de Bruxelles Wathelet Philippe Wauthier Michel

Vandermeulen Lucien

Foret Michel Robert Claude

**Aussems Pierre** Blanche Marc **Bolly Roger Boucart Robert** Dutrieux Jean Fontaine Philippe Gobeyn André Hinnekens Raymond Huin Michel Léonard Charles Marchand Bernard **Olivier Louis** Picron Jean Porignaux Roger Schreder Philippe Vernieuwe Guy

Ministre d'Etat
Toussaint Michel
Anciens Ministres
Cornet d'Elzius Charles
Demuyter Albert
Fagnoul Bruno
Simonet Henri
Tromont Michel
Van Offelen Jacques

André Eric
Brassine Jacques
Burstin Francis
Cools Marc
de Fays Marie-Françoise
de Jonghe d'Ardoye Yves
Deville Francine
Drèze Pierre
Gerlache Thérèse
Goffinet Philippe
Leblicq Jacqueline
Leclercq Christian
Lejeune Christian

Lemesre Marion
Lenoir Marie-Claire
Liebin Bernard
Monfils Christian
Neven Marcel
Pary-Mille Florine
Poswick Eric
Rigo Paul
Schepmans Françoise
Straus-Godet Anne-Marie
Van Espen Jean-Marc
Zenner Alain

2 membres cooptés par le Bureau ainsi constitué

2 représentantes des Femmes PRL

3 représentants des JRL

1 représentant PRL de la périphérie La fonction de membre du Bureau est incompatible avec celle de Ministre ou de Secrétaire d'Etat en fonction. Ils sont néanmoins invités au Bureau et y ont voix consultative.

Le Bureau comprend en outre: un délégué du Centre Paul Hymans, membre du PRL

un représentant du Syndicat Libre de la Fonction Publique, membre du PRL un représentant de la Ligue des Mutua-

lités Libérales, membre du PRL. un représentant de la Ligue des Pensionnés Libéraux, membre du PRL Cambier Josette
Van Rompaey Gaby
Goergen Pascal
Janssens Frédéric
Mathen Denis
Van Hoobrouck François
Gentges Bernd

Rutten Benoît

Ongena Marcel

Marechal Raymond.

Charlier-Guillaume Marcelle

Le Bureau a ainsi invité Clerdent Pierre, Jadot Philippe et Masson Paul.

## 3.2 Fréquence des réunions: bimensuelle

# 3.3 Compétences

Art.7, §2 des statuts:

"Le Bureau représente le PRL, assure sa gestion politique et administrative et prend les décisions commandées par la situation politique.... Sur proposition de son Président, et du Président de la Régionale de Bruxelles, il élit le Trésorier et le Trésorier adjoint, conformément aux stipulations de l'article 15, §1 des présents statuts.... Le Bureau fixe le montant annuel de la cotisation des mandataires. En cas d'urgence, il décide de la convocation du Congrès et fixe l'ordre du jour."

4. Le Comité exécutif

4.1 Composition

Art. 8, §1 des statuts: Le comité exécutif comprend:

le Président du PRL

les Vice-Présidents du PRL

les anciens Présidents du PRL

les anciens Vice-Présidents du PRL élu conformément à l'article 10 des statuts adoptés le 2 décembre 1989

le Président de la Régionale de Bruxelles

le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint, le Trésorier et le Trésorier-adjoint

les chefs de groupe de la Chambre, du Sénat, du Conseil de la Communauté Française, du Conseil Régional Wallon et du Conseil Régional Bruxellois

le Président de l'inter-groupe parlementaire

deux membres du Bureau appartenant à la Régionale de Bruxelles désignés par le Bureau sur proposition du Président de la Régionale de Bruxelles

le Président de la Commission de Conciliation et d'Arbitrage

le Président des JRL

la Présidente des Femmes PRI.

un membre germanophone du Bureau désigné par celui-ci

éventuellement et sur proposition du Président du PRL, trois membres du Bureau cooptés par le Comité Exécutif à la majorité des 2/3 Situation 1992-1993

Gol Jean

Borsus Willy Detaille Michèle Reynders Didier

Damseaux André Duquesne Antoine

Michel Louis

Mundeleer Georges (Bruxelles) Van Halteren Pierre (Bruxelles)

Ducarme Daniel

De Decker Armand

Simonet Jacques Bertrand Etienne Foret Michel Robert Claude

Collas Berni (Communauté germanophone)

de Donnéa François-Xavier (Sénat) Hasquin Hervé (Région Bruxelles-Capitale)

Kubla Serge (Région Wallonne) Monfils Philippe (Communauté françai-

Demuyter Albert Draps Willem

se)

Henrion Robert

Janssens Frédéric Herzet-Govaerts Jacqueline Gentges Bernd

Hazette Pierre

les Présidents d'Assemblée, les Ministres et Secrétaires d'Etat en fonction les anciens Présidents d'Assemblée, Ministres et Secrétaires d'Etat, membres du PRL

Ancien Président d'Assemblée Defraigne Jean Anciens Ministres Aubecq Charles Bertouille André Cornet d'Elzius Charles **Declety Arnaud** Fagnoul Bruno Hatry Paul **Knoops Etienne** Mayence-Goossens Jacqueline **Olivier Louis** Simonet Henri **Toussaint Michel** Tromont Michel Van Offelen Jacques

## 4.2 Fréquence des réunions: presqu'une fois par mois

## 4.3 Compétences

Art. 8, §2 des statuts:

"Le Comité Exécutif exerce les compétences du Bureau dans les limites fixées par celui-ci.

Le Comité Exécutif peut notamment recevoir mandat du Bureau d'exercer les compétences de celui-ci:

1) en période de crise gouvernementale

2) en période électorale

3) lors de négociations gouvernementales.

Le Comité Exécutif fait rapport au Bureau de l'exercice de son mandat. Il prépare les réunions des divers autres organes du PRL, traite les questions politiques urgentes, assiste le Président du PRL dans sa mission, forme les délégations du PRL, notamment en cas de négociations. Il est présidé par le Président du PRL."

#### 5. Elections des mandats

Jean Gol a été élu Président du PRL au suffrage universel le 15 mars 1992.

Il y avait 6917 bulletins dont 6841 étaient valables:

6412 ont voté OUI

429 ont voté NON.

Le taux de participation s'élevait de 19,54% (par rapport au nombre d'affiliés au 15 mars 1992).

Le 16 mai 1992, le Comité Permanent a élu les Vice-Présidents, le Secrétaire général, le Secrétaire général adjoint et 25 membres du Bureau. Les résultats du scrutin:

Didier Reynders (170 voix sur 240) et Michèle Detaille (151 voix sur 240) ont été élu comme Vice-Présidents;

Jacques Simonet (157 voix sur 240) a été élu comme Secrétaire général;

Etienne Bernard (206 voix sur 240) a été élu comme Secrétaire général adjoint.

Le 20 mars 1993, le Comité Permanent a élu Willy Borsus comme Vice-Président avec 86 voix sur 99 (4 blancs et nuls).

6. Le personnel du parti

6.1 Enumération des fonctions principales

a) Le cabinet du président du parti:

Le Président: Gol Jean

Les Vice-Présidents: Reynders Didier, direction générale du

cabinet

Detaille Michèle Borsus Willy Le secrétaire politique: Simonet Jacques

Le secrétaire politique adjoint:

Bertrand Etienne
Le porte-parole et son adjoint:

Burstin Francis

Bechoux Hervé

Le secrétaire général administratif: Vandermeulen Lucien

b) Le Centre Paul Hymans Gol Jean

De Croo Herman

c) Les groupes thématiques

Délégu**é**s Secteurs

Bertouille André Pensions, anciens combattants et victimes de la guerre

Bertrand Etienne Plan pour l'emploi

Delruelle Janine Famille, enfance, logement
Denis Robert Protection de la nature
Detaille Michèle Politique communale

Ducarme Daniel Solidarité et lutte contre l'exclusion so-

ciale

Duquesne Antoine Enseignement
Foret Michel Sécurité et police
Hasquin Hervé Recherche scientifique
Knoops Etienne Citoyenneté européenne

Lejeune Christian Indépendant et classes moyennes
Mayence Jacqueline Coopération au développement

Miller Richard Culture

Monfils Philippe Santé et problèmes éthiques

Reynders Didier
Simonet Jacques
van Weddingen Eric
Zenner Alain
d) Institut Libéral de Formation et
d'Animation Culturelle (ILFAC)

Entreprises publiques et privatisations Immigration Réforme fiscale Réforme et modernisation du droit Burstin Francis Jadot Philippe

e) Les porte-paroles

Burstin Francis Bechoux Hervé

f) Les groupements de catégories spécifiques
Jeunes Réformateurs Libéraux (JRL)
Fédération des Etudiants Libéraux (FEL)
Confédération des Organisations de Jeunesse (COJL)
Fédération des Femmes PRL

Pensée Libérale
Besace STL (sport, tourisme, loisirs)

ReForm (recharch ent formation soci

ReForm (recherche et formation socioculturelles)

Centre libéral d'Action et de Réflexion sur l'Audiovisuel (CLARA)

Centre d'Aide au Développement dans la Liberté et le Progrès (DELIPRO)

Coopération et Progrès Janssens Frédéric Poskin Hervé-Jacques Leclercq Christian

Herzet Jacqueline
Burstin Francis
Albert Clarisse
Jadot Philippe
Jottard Françoise
Leclercq Christian
Cools Marc
Bricteux Guy
Petitjean Charles

Brassinne Jacques

## 6.2 Le nombre de collaborateurs parlementaires

Au niveau du Parlement fédéral: 9 collaborateurs Au niveau des Conseils régionaux: 1 collaborateur Au niveau des Conseils communautaires: 1 collaborateur mi-temps

# 6.3 Le nombre de collaborateurs au siège du parti

- collaborateurs avec un contrat de travail permanent: 8
- nombre global de collaborateurs: 10

### 7. Les cadres

Le PRL a:

- 75 conseillers provinciaux
- 9 députés permanents

1084 conseillers communaux

198 échevins

67 bourgmestres

## 8. Les membres du parti

Le PRL comptait 34.400 membres en 1992 et 35.300 en 1993 dont deux tiers d'hommes et un tiers de femmes.

Le PRL national compte 5 fédérations provinciales et 20 fédérations d'arrondissement (+ la fédération d'Outre-Mer). Le PRL comporte également 288 sections locales.

### 9. Publications

Publications programmatrices

- Le contrat de confiance entre le PRL et le citoyen.
- Déclaration de principes.
- Programmes électoraux.

Périodiques

- PRL Télex (bimensuel)
- PRL Documents (bimestriel)
- Liberté (trimestriel)

# 10. Comptes déclarés par le parti. 4

Les données figurant dans le rapport sont le résultat des activités de l'A.S.B.L. GESTION ET ACTION LIBÉRALE<sup>5</sup> pour la période du 1 er janvier 1992 au 31 décembre 1993 et de l'A.S.B.L. IDÉES ET ACTION pour la période du 1er janvier 1992 au 31 octobre 1993<sup>6</sup>.

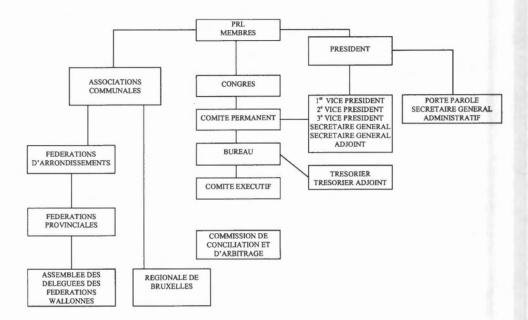
Recettes .	1992	1993
<ul> <li>produits courants</li> </ul>	56969606	92621578
<ul> <li>résultats exception- nels</li> </ul>	1362629	1375072
Dépens <b>e</b> s		
<ul> <li>charges courantes</li> </ul>	55397651	90077391
<ul> <li>résultats financiers</li> </ul>	1572440	2821002
Résultat:	1362144	1098257

<sup>4</sup> Rapport de la Commission de Contrôle des dépenses électorales et de la comptabilité des partis politiques. Sénat et Chambre des Représentants, 993/2 (S.O. 1992-1993) (Chambre), p. 19. Publication des rapports financiers des réviseurs d'entreprises sur les comptes enregistrés et clôturés de recettes et de dépenses des A.S.B.L., constituées en vertu de la loi du 4 juillet 1989, ainsi que sur les recettes et les dépenses des partis politiques. Chambre des Représentants et Sénat, 1397/1 (S.O. 1993-1994) (Chambre), p. 23-27.

<sup>5</sup> Créée en vertu de l'article 22 de la loi du 4 juillet 1989.

<sup>6</sup> Créée en vertu de l'article 71 du Code des impôts sur les revenus.

# 11. Organigramme



## PARTI SOCIALISTE (PS)

### 1. Le Congrès

- Tournai, 25 janvier 1992: Election du président Ph. Busquin et du vice-président V. Féaux.
- Bruxelles, 5 mars 1992: Congrès de participation;
- Libramont, 13 février 1993. Congrès administratif;
- Charleroi, 2 octobre 1993: Congrès de rentrée politique.

### 2. Le Conseil Général

Il y a eu en 1992 un Conseil Général à Andenne le 24 juin: La sécurité. Le Conseil Général a été convoqué trois fois en 1993:

- Liège, 6 mars 1993: L'Emploi;
- Gembloux, 11 septembre 1993: Les relations entre les générations;
- Bruxelles, novembre 1993: Le plan global.

### 3. Le Bureau

### 3.1 Composition

Art. 28 des statuts: Le Bureau comprend:

1. d'une part, des membres avec voix délibérative:

Situation 1992-1993

Busquin Philippe D'Hoogh Christian

- 4 membres de droit:
  - le Président:
  - les deux Vice-Présidents;
  - le Secrétaire général; Busquin Philippe
- Féaux Valmy Gailliez Roger
- des membres élus par un même vote du Congrès administratif dont les délégués portent leurs suffrages sur 22 candidats, ni plus, ni moins:

un représentant de chacune des 14 fédérations visées à l'article 12 (à l'exception de la fédération Outre-Mer) et le représentant de la régionale de langue allemande;

Coëme Guy (483)<sup>7</sup> (Huy-Waremme) Urbain Robert (470) (Mons) Anselme Bernard (470) (Namur) Van Cauwenberghe Jean-Claude (468) (Charleroi) Burgeon Willy (467) (Thuin) Daerden Michel (466) (Liège) Marchal Jacky (441) (Brabant wallon) Santkin Jacques (436) (Luxembourg) Debauque Michel (428) (Soignies) Delizée Roger (408) (Dinant-Philippe-Moureaux Philippe (376) (Bruxelles) Ylieff Yvan (361) (Verviers) Henneuse Roger (334) (Hainaut occidental) Demazy André (96) (Forces Belges en Allemagne) Crucke Jean-François (183) (Régional de langue allemande)

- les 7 candidats ayant obtenu le plus de suffrages qui n'ont pas été élus dans la première dévolution.

Di Rupo Elio (464) Collignon Roger (463) Baudson André (434) Mathot Guy (424) Happart José (346) Dehousse Jean-Marie (333) Onkelinx Laurette (315)

- En plus de ces 22 membres et si cela s'avère nécessaire, seront successivement déclarés élus:

- un ou des représentants de la fédération de Bruxelles afin que le Bureau compte au moins 3 membres de celli-ci;
- un ou des femmes, un ou des jeunes afin que le Bureau compte, conformément à l'article 6, au moins 5 femmes et 3 jeunes.

Dury Raymonde (176) Lallemand Roger (310)

Burgeon Colette (176) Lizin Anne-Marie (117) Tixhon Claudine Delbeque Benoît Demotte Rudy Jaumonet Stéphane

Les membres suppléants:

Bayenet M., Collart J., Durieux C., Grosjean A., Hofman G., Larcier G., Mouton H., Pecriaux N.H., Taminiaux W., Tomas E., Walry L..

<sup>7</sup> Voix obtenue. Le Peuple, 15 février 1993.

## 2. D'autre part, des membres avec voix consultative:

"le Secrétaire général adjoint;

le Directeur du Centre d'Etudes et de l'Institut Emile Vandervelde;

le Président ou, s'il est élu direct, un représentant des groupes parlementaires socialistes:

les membres socialistes du gouvernement national et des exécutifs régionaux et communautaires;

deux représentants du Mouvement des Jeunes Socialistes;

deux délégués des Comités Inter-entreprises;

les délégués des mouvements de l'Action commune;

les Ministres d'Etat socialistes;

la déléguée aux Droits de la Femme;

le représentant du Collège des Secrétaires fédéraux désigné par celui-ci; deux représentant(e)s de la Confédération des Pensionnés Socialistes; trois représentant(e)s du Conseil des représentants des Socialistes Européens.

Le Bureau peut inviter à ses séances toute personne dont la présence est jugée utile."

Il s'agit de:

Appelmans B., Biefnot Y., De Backer B., De Galan M., Debury J.P., Delhaye J.B., Despy L., Doyen O., Eerdekens C., Flahaut A., Fostier J., Giarrocco R., Glinne E., Guy J., Henry J.P., Hotyat R., Jacobs V., Janssens F., Janssens Ch., Lambertz K.H., Lemaire H., Moriau P., Moureaux S., Picqué Ch., Pirot F., Ramaekers R., Remacle J., Spitaels G., Stoffels Ed., Vandoren J..

# 3.2 Frequence des réunions: hebdomadiare.

#### 4. L'Exécutif

#### Composition

Situation 1992-1993

Art. 33 des statuts: L'Exécutif du Parti comprend:

- le Président

les Vice-Présidentsle Secrétaire général

le Secrétaire général adjoint
 les Présidents des groupes parlementaires socialistes

Busquin Philippe D'Hoogh Christian Féaux Valmy

Gailliez Roger

Pirot François
Eerdekens Claude (Chambre)
Lallemand Roger (Sénat)

Biefnot Yvon (Conseil Comm. Françai-

Henry J.P.(Conseil Rég. Wallon)
Flahaut André

- le Directeur du Centre d'Etudes et de l'Institut Emile Vandervelde.

### 5. Elections des mandats

Philippe Busquin a été élu président le 25 janvier 1992 avec 515 voix (3 abstentions et 1 contre). Valmy Féaux a été élu comme vice-président avec 401 voix (63 abstentions et 7 contre).

Philippe Busquin a été réélu le 13 février 1993 avec 521 voix sur 523 (1 abstention, 1 contre). <sup>8</sup> Valmy Féaux a obtenu 423 "oui" et 49 "non" et est donc réélu comme vice-président.

## 6. Membres du parti

Le PS comptait "140.000" membres et est structuré en 830 sections locales et 120 sections d'entreprises. 9

# 7. Comptes déclarés par le parti 10

Les données sont le résultat des activités de l'A.S.B.L. FONSOC <sup>11</sup> et de l'A.S.B.L. C.A.D. <sup>12</sup> et couvrent la période du 1er janvier 1992 au 31 décembre 1993.

Recettes	1992	1993
- produits courants	92412252	145295245
- résultats financiers	3858670	3227671
Dépenses		
- charges courantes	95732326	146467598
Résultat:	538596	2055318

#### 9. Publications

- Périodiques:
  - En direct (hebdomadaire).
  - Institut Emile Vandervelde:

Socialisme (bimestriel)

Notes de documentation de l'IEV:

La politique hospitalière;

Le PS: OUI à la sécurité.

- L'extrême-droite en Wallonie et à Bruxelles.

<sup>8</sup> Le Peuple, 15 février 1993

<sup>9</sup> Discours de Roger Gailliez au Congrès Administratif à Bruxelles, 18 février 1995

<sup>10</sup> Rapport de la Commission de Contrôle des dépenses éléctorales et de la comptabilité des partis politiques. Sénat et Chambre des Représentants, 993/2 (S.O. 1992-1993) (Chambre), p. 18. Publication des rapports financiers des réviseurs d'entreprises sur les comptes enregistrés et clôturés de recettes et de dépenses des A.S.B.L., constituées en vertu de la loi du 4 juillet 1989, ainsi que sur les recettes et les dépenses des partis politiques. Chambre des Représentants et Sénat, 1397/1 (S.O. 1993-1994) (Chambre), p. 8-13

<sup>11</sup> Créée en vertu de l'article 22 de la loi du 4 juillet 1989

<sup>12</sup> Créée en vertu de l'article 71 du Code des impôts sur les revenus

## 10. Organigramme

Etant donné qu'il ne s'est pas produit de modification par rapport à la situation de 1983, nous renvoyons à l'organigramme publié dans la "Morphologie des partis politiques francophones", Res Publica, 1984, n° 4, p. 511.